

Garantie Commerciale limitée – Plancher de bambou Solide BamBüFlor Densified

Conditions et durée de la garantie

La présente garantie limitée est accordée : a) à l'acheteur initial (l'« Acheteur initial ») du Plancher défini ci-dessous, acheté auprès d'un détaillant ou d'un distributeur de Bamboo Design; et b) si l'Acheteur initial n'est pas propriétaire du Bâtiment commercial dans lequel le Plancher est installé, au propriétaire de ce bâtiment au moment de l'installation (le « Propriétaire initial »). Aux fins de la présente garantie, un « Bâtiment commercial » désigne tout bâtiment autre qu'une maison résidentielle unifamiliale. L'Acheteur initial et le Propriétaire initial bénéficiant de la présente garantie limitée sont désignés comme le « Titulaire de la garantie ». Bamboo Design & Architecture («Bamboo Design ») garantit que son plancher de bambou solide BamBüFlor Densified (le « Plancher ») respectera les engagements suivants pendant les périodes de garantie applicables indiquées aux paragraphes 1 à 3 ci-dessous (chacune étant une « Période de garantie ») :

1. Le Plancher sera exempt de défauts de fabrication attribuables à un usinage, un classement, une teinture ou une application du revêtement de finition inadéquats (les « Défauts de fabrication ») pendant un an à compter de la date d'achat par l'Acheteur initial (la « Date d'achat »). Les défauts visibles qui auraient raisonnablement pu être décelés avant l'installation doivent être signalés avant la pose des planches concernées. Les périodes de garantie distinctes relatives à la structure et au fini, prévues aux paragraphes 2 et 3, demeurent applicables.

2. Dans des conditions normales de circulation et d'utilisation, le Plancher conservera son intégrité structurelle et ne se délaminera pas pendant une période commençant à la Date d'achat et se terminant à la première des deux échéances suivantes : a) 15 ans après la Date d'achat; ou b) la date à laquelle le Propriétaire initial vend le Bâtiment commercial dans lequel le Plancher est installé.

3. Dans des conditions normales de circulation et d'utilisation, le fini de surface du Plancher ne s'usera pas au point de laisser apparaître le bambou sous-jacent et ne se détachera pas du Plancher en raison d'un défaut de fabrication pendant cinq ans à compter de la Date d'achat, quelle que soit la superficie touchée. De la sixième à la quinzième année suivant la Date d'achat, cette protection s'applique uniquement si la superficie touchée dépasse 5 % de la superficie totale du Plancher installé dans le cadre de l'achat initial. Dans tous les cas, la protection prend fin lorsque le Propriétaire initial vend le Bâtiment commercial dans lequel le Plancher est installé. Une diminution du lustre ou de la brillance n'est pas considérée comme une usure complète du fini et n'est pas couverte par la présente garantie.

La présente garantie limitée ne couvre pas les Planchers donnés, achetés en liquidation ou aux enchères et ne s'applique pas aux moulures ni aux garnitures de Bamboo Design. Si Bamboo Design fournit un Plancher de remplacement, la Période de garantie de ce dernier ne sera pas prolongée au-delà de la Période de garantie initiale prévue aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus.

Étendue de la garantie

La présente garantie limitée ne peut être transférée par le Titulaire de la garantie à une autre partie, notamment à un acheteur subséquent du Bâtiment commercial dans lequel le Plancher est installé. Si Bamboo Design reçoit une réclamation valide pendant la Période de garantie applicable, elle fournira des matériaux neufs de qualité comparable pour la réparation ou le remplacement des zones touchées. Les frais de main-d'œuvre, y compris les dépenses liées à l'installation et au retrait du Plancher défectueux, ne sont pas couverts par la présente garantie limitée. Dans la mesure permise par la loi, ces mesures constituent les seuls recours du Titulaire de la garantie en cas de Défaut de fabrication ou de toute autre réclamation au titre de la garantie.

Comment obtenir un service au titre de la garantie

Le Titulaire de la garantie doit inspecter le Plancher avant l'installation et signaler à Bamboo Design tout Défaut de fabrication visible avant de poser les planches concernées. Pour obtenir un service au titre de la garantie, le Titulaire de la garantie doit communiquer avec Bamboo Design au 1 844 293-6060 ou par courriel à info@bamboo-design.ca.

Les réclamations doivent être reçues dans les 30 jours civils suivant la découverte, par le Titulaire de la garantie, du Défaut de fabrication ou de tout autre motif de réclamation. Pour bénéficier de la présente garantie limitée de Bamboo Design, le Titulaire de la garantie doit fournir un bon de commande et la preuve que le Plancher a été installé conformément au Guide d'installation défini ci-dessous.

Pour connaître la procédure à suivre afin d'obtenir un service au titre de la garantie pour un Plancher défectueux, consultez le site de Bamboo Design : <https://bamboo-design.ca/guides-dinstallation-ressources>.

Exclusions et limitations de la garantie

La présente garantie limitée couvre les Planchers qui sont à la fois : i) installés dans le strict respect du guide d'installation des planchers de bambou solide de Bamboo Design, accessible à l'adresse <https://bamboo-design.ca/guides-dinstallation-ressources/> (le « Guide d'installation »); et ii) entretenus conformément aux directives d'entretien des planchers de bambou solides de Bamboo Design, accessibles à l'adresse <https://bamboo-design.ca/guides-dinstallation-ressources> (le « Guide d'entretien »). Bamboo Design fournira des exemplaires de ces guides sur demande du Titulaire de la garantie. La présente garantie limitée s'applique uniquement lorsque le Plancher est soumis à des conditions normales de circulation et d'utilisation. Comme les autres planchers de bois, les planchers de bambou sont sujets au retrait et à la dilatation; ces phénomènes ne sont pas couverts par la présente garantie limitée.

L'installation vaut acceptation des défauts visibles qui auraient raisonnablement pu être décelés avant la pose. Elle n'exclut pas, à elle seule, la couverture des défauts de fabrication qui n'auraient raisonnablement pas pu être décelés auparavant, sous réserve des conditions de garantie applicables. Jusqu'à 5 % du Plancher fourni peut nécessiter un tri ou une recoupe en raison de défauts de fabrication ou de classement; les planches présentant des défauts visibles ne doivent pas être installées. La présente garantie limitée ne couvre pas :

- (a) les dommages, déformations, tuilages, soulèvements, fentes, fissures, soulèvements du grain, gerces, fractures des bords, éclats, ébréchures ou autres défauts du Plancher causés par des accidents, des modifications, une mauvaise utilisation, un usage abusif, une exposition directe aux intempéries ou une installation ou un entretien inadéquat;
- (b) les dommages au Plancher résultant du non-respect des taux d'humidité appropriés, dont le maintien peut nécessiter l'utilisation d'un humidificateur ou d'un déshumidificateur, conformément au Guide d'entretien;
- (c) les dommages au Plancher causés par l'humidité, une sécheresse excessive, une chaleur ou un froid excessif, la négligence, l'eau, l'érosion, les animaux domestiques, les insectes, le sablage, le tassement ou le mouvement de la structure à laquelle le Plancher est fixé, ou l'installation sur un sous-plancher inadéquat;
- (d) les dommages au Plancher causés par l'utilisation d'une vadrouille à vapeur ou d'une vadrouille détrempée;
- (e) les dommages au Plancher causés par des infiltrations d'humidité attribuables à la pression hydrostatique du béton, à une inondation ou à des fuites de plomberie, par des niveaux élevés d'alcalinité, ou par de l'humidité emprisonnée sous le Plancher qui entraîne la formation de moisissures;
- (f) les dommages causés par le non-respect des exigences du Guide d'installation concernant les installations sous le niveau du sol, le contrôle de l'humidité ou le chauffage radiant, y compris le fonctionnement du système à une température de surface du Plancher supérieure à la limite maximale précisée dans ce guide;
- (g) les changements de couleur du Plancher attribuables au vieillissement, à l'humidité, à l'exposition au soleil ou aux rayons ultraviolets, lesquels peuvent entraîner l'oxydation du fini ou de la teinture;
- (h) les changements de couleur du Plancher causés par les tapis;

- (i) la perte de lustre du fini du Plancher au fil du temps, attribuable à l'usure normale;
- (j) les rayures, entailles, taches, l'usure complète du fini ou les autres problèmes de finition causés par le non-respect du Guide d'entretien, notamment les dommages causés par les brosses rotatives d'aspirateur, les roulettes, les chaises ou les autres meubles dépourvus de protecteurs appropriés, ou par l'utilisation d'essence minérale, de diluant à peinture ou d'autres solvants sur le Plancher;
- (k) les dommages au fini du Plancher causés par du ruban adhésif ou un adhésif;
- (l) le renouvellement du fini ou l'application d'une nouvelle couche de finition sur le Plancher;
- (m) les rayures ou les marques d'enfoncement;
- (n) les bruits du Plancher, tels que les grincements, les crépitements et les claquements, qui peuvent résulter du mouvement de la structure, de la planéité du sous-plancher, de sa flexion, de changements des conditions ambiantes, de l'humidité relative, de la pression exercée sur la surface du Plancher ou d'un clouage inadéquat;
- (o) les dommages au Plancher causés par des événements naturels tels que les ouragans, les tremblements de terre et les tornades;
- (p) les Planchers installés avec des défauts visibles;
- (q) toute déformation du Plancher qui n'est pas mesurable ou visible depuis une position debout sous un éclairage normal; ou
- (r) les dommages au Plancher causés par le non-respect des procédures d'installation et d'entretien recommandées dans les Guides d'installation et d'entretien.

La présente garantie limitée exclut les variations de couleur entre les commandes, les planches ou les échantillons. Bamboo Design ne garantit pas que le Plancher sera assorti ou coordonné au mobilier, aux garnitures, aux armoires, aux rampes ou aux autres éléments de l'acheteur.

Il incombe à l'installateur de consigner toutes les conditions et mesures du chantier, notamment la date d'installation, la teneur en humidité du Plancher, l'humidité relative et la température ambiantes, la teneur en humidité du sous-plancher ainsi que tout autre renseignement exigé par le Guide d'installation.

Le présent document énonce la garantie commerciale limitée de Bamboo Design. Aucune disposition de cette garantie n'exclut, ne restreint ni ne modifie les droits ou recours qui ne peuvent légalement être exclus, restreints ou modifiés en vertu de la loi applicable.

Limitation des dommages

EN AUCUN CAS BAMBOO DESIGN NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE, AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS, MÊME SI BAMBOO DESIGN A ÉTÉ INFORMÉE DE LEUR PROBABILITÉ OU DEVRAIT EN AVOIR CONNAISSANCE, NI D'OBLIGATIONS OU DE DOMMAGES AUTRES QUE LES OBLIGATIONS PRÉCISES DE SERVICE AU TITRE DE LA GARANTIE EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES CI-DESSUS.

Certains États ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects; la limitation ou l'exclusion ci-dessus pourrait donc ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.